La séance est reprise à 10 heures et 3 minutes du soir.

## LA SANCTION ROYALE

M. l'Orateur: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que j'ai reçu la communication suivante:

Ottawa, le 30 juin 1965

Monsieur.

J'ai l'honneur de vous informer que l'honorable Robert Taschereau, juge en chef du Canada, député de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la salle du Sénat, aujourd'hui, le 30 juin, à 10 heures du soir, pour donner la sanction royale à certains bills.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre humble serviteur.

Le secrétaire adjoint du Gouverneur général

A.-G. Cherrier.

Le major C.-R. Lamoureux, gentilhommehuissier de la verge noire, apporte le message suivant:

Monsieur l'Orateur, le Député de Son Excellence le Gouverneur général désire la présence immédiate de cette honorable Chambre dans la salle de l'honorable Sénat.

En conséquence, l'Orateur et la Chambre se rendent dans la salle du Sénat.

• (10.20 p.m.)

Et de retour,

M. l'Orateur fait rapport qu'il a plu à Son Honneur le Député du gouverneur général de donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants:

Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1966.

Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1966.

Loi modifiant la loi de 1952 sur les allocations aux anciens combattants.

Loi modifiant la loi sur les terres destinées aux anciens combattants.

Loi modifiant la loi sur l'aide aux enfants des morts de la guerre (Éducation).

Loi modifiant la loi sur le Fonds de bienfaisance de l'armée.

Loi modifiant la loi de l'impôt sur le revenu et la loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces.

Loi concernant la construction, par la Compagnie des Chemins de fer Nationaux du Canada, d'une ligne ferroviaire dans la province d'Ontario partant du point qui marque les 3.2 milles de l'embranchement Froomfield du Chemin de fer du Canadien National près de Sarnia, ou à proximité de ce point, et allant vers le sud sur une distance d'environ 12 milles jusqu'à la propriété de la Canadian Industries Limited, dans le township de Sombra, comté de Lambton.

Loi modifiant le Tarif des douanes.

Loi modifiant la loi sur les douanes.

Loi concernant The Algoma Central and Hudson Bay Railway Company.

Loi concernant la Great Northern Railway Company et la Great Northern Pacific & Burlington Lines, Inc.

Loi constituant en corporation la Principal Life Insurance Company of Canada.

Loi concernant The Canadian Institute of Mining

and Metallurgy.

Loi ayant pour objet de stimuler les possibilités d'emploi du secteur industriel dans des régions désignées du Canada et d'apporter à la loi de l'impôt sur le revenu certaines modifications connexes.

L'hon. G. J. McIlraith (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, avant de proposer l'ajournement de la Chambre, je tiens à consacrer quelques instants à une tâche qui me plaît énormément, celle de souhaiter à tous les honorables députés de très agréables vacances d'été. Nous les avons bien méritées; je dirais même que nous en avons bien besoin. Puissent tous les députés, où qu'ils siègent à la Chambre, trouver au sein de leur famille et dans leur circonscription une atmosphère propice à la détente et au repos. Qu'ils en profitent et oublient le travail qui les attend à la rentrée. J'espère toutefois que les membres de l'opposition ne reviendront pas trop pleins d'énergie. Par contre, j'espère que les membres du gouvernement reviendront frais et dispos, prêts à faire face à la lutte qui les attend peut-être après le 27 septembre.

L'hon. Michael Starr (Ontario): Monsieur l'Orateur, j'aimerais, avec votre permission, remercier brièvement de ses bons vœux le président du Conseil privé. Nous lui souhaitons, ainsi qu'à tous ses collègues du gouvernement, un excellent repos. J'espère qu'on ne les convoquera pas trop tôt à des réunions du cabinet et qu'ils pourront ainsi éclaircir leurs idées qui semblaient vraiment un peu embrouillées dernièrement. A notre retour, nous promettons de nous efforcer d'orienter le gouvernement dans une voie un peu différente de celle qu'il a suivie ces dernières années, une voie qui mènera le pays à la prospérité.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Notre parti aussi tient à remercier le leader du gouvernement de ses bons vœux. Nous voulons offrir les nôtres, en retour, à Son Honneur, à tous les députés et au personnel que nous avons peut-être accablé de travail pendant les deux dernières années. Nous aimons croire que nous pourrons nous reposer au cours des semaines de congé que nous avons devant nous. Nous reviendrons tout prêts pour la mêlée et nous espérons que le gouvernement nous présentera, le 27 septembre, un Feuilleton rempli de bonnes mesures pour le pays.